

Yverdon-les-Bains, le 27 avril 2026

Recommandé  
**Conseil d'État et Députés du Grand Conseil  
du Canton de Fribourg**  
Par la Chancellerie d'État  
Route des Arsenaux 41  
1700 Fribourg



En ligne avec traduction possible : <https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#lafe>

ET, par précaution, copie conforme à :

- ⇒ Ministère public de la Confédération, Guisanplatz 1, 3003 Berne
- ⇒ Conseil fédéral, Palais fédéral, 3003 Berne

**Loi sur l'assainissement des finances (LAFE) – Élus pour défendre les intérêts de vos concitoyens, vous êtes devenus les protecteurs de leurs prédateurs. Votre mandat est un mensonge vivant.**

**DÉNONCIATION SOLENNELLE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT ET DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE FRIBOURG**

**Complicité systémique dans le blanchiment d'argent organisé, entrave à l'action pénale, abus d'autorité et violation des devoirs de fonction – Escroquerie des royalties FERRAYÉ (plus de CHF 90'000 milliards).**

## **Préambule – Le temps du mensonge est révolu**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le 26 avril 2026, le peuple fribourgeois vous a infligé un camouflet historique : 68,57 % de refus de la loi sur l'assainissement des finances (LAFE). Ce n'est pas un simple désaccord budgétaire. **C'est un vote de défiance populaire** contre votre gestion, votre opacité, et votre complicité silencieuse dans le plus gigantesque système de corruption et de blanchiment que la Suisse n'ait jamais connu.

Nous, soussignés, mandatés par la victime initiale de cette escroquerie, **dénonçons formellement l'ensemble des autorités fribourgeoises passées et présentes** pour leur rôle dans l'étouffement systématique de l'affaire des royalties FERRAYÉ.

Vous n'êtes pas des gestionnaires malchanceux. Vous êtes, au sens du droit pénal, **les complices d'une organisation criminelle.**

### **I – Rappel des faits que vous avez sciemment ignorés**

Dès 1991-1992, Monsieur Joseph FERRAYÉ se faisait escroquer des brevets d'extinction de puits de pétrole représentant **USD 3'700 milliards de valeur initiale**. Aujourd'hui, le produit de cette escroquerie, blanchi à travers les plus grandes places financières mondiales (HSBC, Clearstream, Credit Suisse, UBS, Banques cantonales, etc.), est estimé à **plus de CHF 90'000 milliards**

<https://swisscorruption.info/responsabilites/#facture>.

Ce blanchiment n'a jamais été possible **sans la complicité active des autorités suisses** : FINMA, DFF, FedPol, Ministère public de la Confédération, et – vous le savez pertinemment – **de nombreux magistrats et politiciens fribourgeois** <https://swisscorruption.info/rapport-cep>.

Le 25 mai 2006, votre propre collègue, **Dominique DE BUMAN**, alors conseiller national et vice-président suisse du PDC / Le Centre, déclarait :

**« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais »...».**

Ces propos ont été étouffés. **Claude GRANDJEAN** et **Pascal CORMINBOEUF** ont contraint Dominique DE BUMAN à se rétracter. Vous avez préféré protéger le système plutôt que la vérité, l'État de Droit et les intérêts du Peuple souverain.

## **II – La preuve par l'exemple : le bouclier fiscal, instrument de blanchiment**

Vous osez aujourd'hui pleurer sur les finances publiques et invoquer l'austérité. Mais **vous avez vous-mêmes organisé la fuite des milliards issus du crime et vous et vos prédécesseurs, en porté la responsabilité.**

Les mécanismes dits de **bouclier fiscal** <https://swisscorruption.info/bouclier> (Genève, Vaud, Fribourg, Berne, Valais, Bâle, Argovie) ont permis à des bénéficiaires de fortunes colossales liées au blanchiment des royalties, sans source de revenus légitime, de régulariser leur situation **sans jamais que l'origine des fonds ne soit recherchée.**

C'est un **blanchiment d'argent institutionnalisé**, cautionné par vos prédécesseurs qui s'en sont faits les complices, et que vous continuez à protéger.

**Georges GODEL**, responsable des finances fribourgeoises durant des années, était membre de clubs de services et de réseaux maçonniques où le **secret prévaut sur le serment à la Constitution. Ce secret, c'est l'arme absolue du crime organisé.**

## **III – La mafia d'État a remplacé la démocratie**

Vous avez transformé l'État en **organisation criminelle au sens de l'art. 260<sup>ter</sup> CP** :

- Les juges sont nommés par les partis et révoqués s'ils désobéissent (cas DONZALLAZ, Tribunal fédéral) [https://swisscorruption.info/menaces/#2026-04-20\\_recours-tf](https://swisscorruption.info/menaces/#2026-04-20_recours-tf).
- Les procureurs ad hoc ou autres juges qui interviennent sont choisis parmi les réseaux protégés (cas NOTARO, lien avec SCHROETER, silence sur Cosimo NOTARO). [https://swisscorruption.info/menaces/#2026-04-20\\_recours-tf](https://swisscorruption.info/menaces/#2026-04-20_recours-tf)
- Les rapports sur la corruption sont confiés aux anciens complices (cas François PAYCHÈRE, substitut de Bernard BERTOSSA) <https://swisscorruption.info/paychere>.
- Les cadres de FedPol recyclés au MPC (cas Kurt SENN, preuves soustraites à la victime au profit de l'accusé) <https://swisscorruption.info/fedpol> / <https://swisscorruption.info/mpc/#org> / <https://swisscorruption.info/app10/#senn> / <https://swisscorruption.info/bertossa>

Et vous, Conseil d'État et membres du Grand Conseil, **vous regardez ailleurs**. Vous votez des plans d'austérité qui frappent les plus pauvres, alors que **vous lavez les milliards des plus grands criminels.**

## **III<sup>bis</sup> – De l'impossibilité d'une réforme par les corrompus eux-mêmes**

Nous ne vous demandons pas, naïvement, d'« inviter » le Grand Conseil à se réformer lui-même.

**Un Parlement qui a trempé, par son silence ou ses nominations, dans l'étouffement du plus grand scandale financier de l'histoire suisse ne peut pas être juge et partie de sa propre épuration.**

La seule voie conforme à l'État de droit, lorsque le pouvoir législatif est structurellement compromis, n'est ni un coup d'État, ni une insurrection populaire, mais l'activation des **mécanismes constitutionnels de révision totale**.

L'article 52 de la Constitution fribourgeoise prévoit explicitement la **révision totale** de la Constitution. Cette procédure, lorsqu'elle est engagée, aboutit à l'élection d'une **Assemblée constituante** souveraine, distincte du Grand Conseil, qui se substitue à lui le temps de rédiger un nouveau texte fondamental.

**Constituante, juridiquement, c'est la mort politique du Grand Conseil actuel.**

Ses membres sont balayés non par l'émotion, mais par la volonté populaire organisée.

Ainsi, lorsque nous énonçons, au point 5 de nos injonctions, la menace d'une **dissolution du Grand Conseil par voie populaire**, nous ne faisons que désigner l'arme que la Constitution met déjà entre les mains du peuple souverain. Nous ne demandons pas une faveur. Nous rappelons une évidence : **un Parlement qui trahit sa fonction perd sa légitimité à siéger**.

C'est pourquoi nous exigeons du Conseil d'État, sous sa responsabilité pénale, **qu'il cesse de protéger une assemblée qui, bien qu'élue par le peuple, a trahi sa confiance par son silence complice**, et qu'il prenne acte que le peuple fribourgeois est désormais saisi de son droit imprescriptible à une **Constituante**.

### **III<sup>ter</sup> – Votre responsabilité personnelle, patrimoniale et solidaire**

Vous vous retranchez derrière la fiction de la « personnalité morale de l'État » pour croire que vos décisions nuisibles n'engagent que la collectivité. **Cette époque est révolue**.

Conformément à la jurisprudence constante du Tribunal fédéral (ATF 139 II 279, ATF 143 IV 347) et aux principes généraux de la responsabilité civile de l'art. 41 CO, **tout magistrat ou élu qui, par sa décision ou son abstention délibérée, participe à une entrave à l'action pénale (art. 305 CP) ou à une complicité de blanchiment (art. 305<sup>bis</sup> CP) engage sa responsabilité solidaire et personnelle**.

Cela signifie, en clair, que :

- **Votre patrimoine privé** (maison, épargne, biens mobiliers et immobiliers) est **directement saisissable** à concurrence du préjudice causé au Peuple fribourgeois et aux victimes de l'escroquerie des royalties.
- Vous êtes **solidairement responsables** entre vous, avec l'État, et avec vos prédécesseurs encore en vie.
- **Nul ne peut opposer son mandat politique** pour se soustraire à la sanction civile ou pénale. Le mandat ne couvre ni le silence complice, ni la protection délibérée d'un système criminel.

Dès lors, lorsque vous votez un plan d'austérité qui frappe les plus pauvres, alors que vous avez délibérément refusé d'enquêter sur les milliards blanchis sous vos yeux, **vous hypothéquez sciemment votre propre avenir financier et celui de vos enfants**.

Nous retiendrons **chacun de vous, nommément et personnellement**, solidairement avec le canton de Fribourg, pour l'intégralité du préjudice subi par les spoliés – soit plusieurs centaines de milliards de francs.

**Ne dites pas que vous ne l'aviez pas lu. Vous l'avez lu ici, le 28 avril 2026, sous horodatage blockchain.**

### **IV – Nos injonctions – Il n'y aura plus d'échappatoire**

Nous vous mettons en demeure, sous astreinte pénale, de :

1. Reconnaître publiquement l'existence de l'escroquerie des royalties FERRAYÉ et le préjudice subi par le Peuple fribourgeois et par extension le Peuple suisse.
2. Ordonner la transmission immédiate de toutes les pièces en votre possession à une autorité d'instruction totalement indépendante (étrangère aux réseaux suisses).

3. Dénoncer devant la justice tous les magistrats, fonctionnaires et politiciens impliqués dans l'étouffement de cette affaire, y compris vos propres prédécesseurs et dénoncer votre propres liens dans ce contexte.
4. Séquestrer les patrimoines constitués par le blanchiment des royalties, partout où ils se trouvent, et les reverser aux véritables spoliés.
5. Rétablir la séparation des pouvoirs conformément à l'art. 191c Cst. et aux art. 6, 13 et 14 CEDH, sous peine de :
  1. **dissolution de l'Assemblée fédérale par voie populaire** (art. 2 Cst. : « Le pouvoir émane du peuple ») ;
  2. **dissolution du Grand Conseil du canton de Fribourg** par l'activation de la procédure de **révision totale de la Constitution cantonale** (art. 52 Cst. frib.), suivie de l'élection d'une **Assemblée constituante souveraine**, seule habilitée à purger l'institution de ses membres compromis.
6. Prendre acte de ce que **leur responsabilité personnelle, patrimoniale et solidaire** est désormais engagée, conformément à l'art. 41 CO et aux art. 305 et 305bis CP, et que les mandataires des victimes se réservent le droit d'agir **directement et personnellement** contre chaque membre du Conseil d'État et du Grand Conseil, sans égard à leur immunité fonctionnelle, dès l'instant où cette immunité ne couvre ni l'abus d'autorité (art. 312 CP) ni l'entrave à l'action pénale (art. 305 CP).

## V – Votre silence sera votre acte d'accusation

Vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

Le site [swisscorruption.info](https://www.swisscorruption.info) horodate sur blockchain, chaque preuve, chaque menace, chaque complicité.

Le 26 avril 2026, le peuple vous a retiré sa confiance. Il ne vous reste plus que la loi.

Nous ne demandons pas grâce. Nous demandons justice – celle que vous avez trahie.

Le Conseil d'État est désormais placé devant ses responsabilités. **L'invocation d'une prétendue « dignité des institutions » ne saurait faire écran au droit imprescriptible du peuple de se donner des institutions dignes de ce nom.** Nous agirons, par toutes les voies légales, jusqu'à ce que la Constituante soit convoquée ou que chacun de vous réponde de ses actes devant la justice pénale.

Fait pour être déposé ce jour entre les mains des autorités de poursuite compétentes, et subsidiairement entre les mains du peuple souverain.

Yverdon-les-Bains, le 27 avril 2026

*Les Mandataires de la victime initiale Joseph FERRAYÉ*

*Marc-Etienne Burdet*

*Daniel Conus*